l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

Pour toute question, nous vous invitons à contacter votre Conseiller Informatique Service ou l'assistant technique amelipro au 3608 (de 8h30 à 17h30).

Délégation d'accès amelipro : assistants médicaux

Bonjour,

La délégation d'accès au portail amelipro que vous avez octroyée à votre assistant médical évolue.

Vous pouvez désormais visualiser dans votre gestion du compte une rubrique « Délégations » dans laquelle vous pourrez créer de nouvelles délégations ou supprimer celles existantes.

Votre assistant médical continue de se connecter à l'aide de sa propre carte CPE.

Vous retrouverez en cliquant ici la marche à suivre pour créer de nouvelles délégations.

Cordialement,

Votre équipe amelipro